

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N° 4333

présenté par

M. Fugit, M. Pichereau, Mme Rossi, M. Bonnell, M. Colas-Roy, M. Dombrevail, Mme Galliard-Minier, Mme Meynier-Millefert, Mme Riotton, Mme Sarles, M. Templier, Mme Zitouni, M. Michels, Mme Ali, M. Baichère, M. Barbier, Mme Cazarian, Mme Clapot, M. Cormier-Bouligeon, Mme Khedher, M. Mis, Mme Park, M. Pellois, Mme Piron, Mme Provendier, Mme Roques-Etienne, Mme Tanguy, M. Touraine et Mme Vignon

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Des initiatives visant à faire classe à l'extérieur ainsi que celles visant à éveiller les élèves à la cuisine et à l'alimentation saine et durable sont étudiées au sein de ce comité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement. Tous les élèves n'ont malheureusement pas la possibilité dans leur cadre familial d'apprendre à manger sain et durable ou d'accéder à la nature.

Il met à l'ordre du jour de ce comité dans chaque établissement une discussion autour de l'école hors les murs. Ce mode d'apprentissage présente des vertus en ce qu'il rapproche les élèves d'éléments naturels et favorise l'interaction de ceux-ci avec le vivant et la biodiversité.

Il met également l'initiation à la cuisine à l'ordre du jour de ce comité dans chaque établissement. Apprendre aux élèves à cuisiner des produits locaux et de saison permettrait conjointement de prendre à bras le corps les enjeux de santé publique et de santé environnementale liés à l'obésité tout en renforçant l'éducation à l'alimentation comme le souhaitait en 2019 le comité interministériel pour la santé.